Envoyé en préfecture le 08/02/2018
Reçu en préfecture le 08/02/2018
ID : 040-214003139-20180207-2018_A10-DE

DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 30/01/2018

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 février 2018
--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le sept février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. GAILLARDET DUBUN, BRUEY, GOSSELIN, DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A
Délibération n°10

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Budget principal – Vote du budget 2018

Pour l'exercice 2018, et à partir des documents budgétaires il est proposé au vote par chapitre, le budget de la commune de TARTAS.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à **4 257 820.43** € en ce compris l'excédent de n-1 constaté lors du vote du compte administratif 2017 et son affectation des résultats.

Les dépenses et recettes de la section d'investissement s'équilibrent, en ce compris les restes à réaliser de 2017, pour un montant de **4 052 238.73** €.

Il est précisé que les taux de fiscalité applicables en 2018 seront votés pour le 31 mars et une décision modificative viendra ajuster les produits attendus et autres allocations selon l'état 1259.

Il est précisé que le bureau municipal a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

.../...

Envoyé en préfecture le 08/02/2018
Reçu en préfecture le 08/02/2018
ID : 040-214003139-20180207-2018_A10-DE

DONNE un avis favorable au vote par chapitre, pour le budget de la commune de TARTAS.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à **4 257 820.43** € en ce compris l'excédent de n-1 constaté lors du vote du compte administratif 2017 et son affectation des résultats.

Les dépenses et recettes de la section d'investissement s'équilibrent, en ce compris les restes à réaliser de 2017, pour un montant de **4 052 238.73** €.

Il est précisé que les taux de fiscalité applicables en 2018 seront votés pour le 31 mars et une décision modificative viendra ajuster les produits attendus et autres allocations selon l'état 1259.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

VILLE DE TARTAS * LANDES 40400 *

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.